

**Communiqué de Presse - 19 juillet 2016**  
**Les places financières française et italienne appellent à**  
**une négociation rapide et claire sur la sortie du Royaume-Uni de l'UE**  
**et à une consolidation de l'Europe financière**

Paris, 19 juillet 2016 - Les associations professionnelles et grands établissements du secteur financier français et italien (banque, assurance et gestion d'actifs), réunis ce jour à Paris à l'occasion du Dialogue franco-italien sur les Services financiers, ont exprimé leur profond soutien aux victimes de l'attaque meurtrière de Nice et à leurs proches.

Les places financières française et italienne ont à nouveau regretté la décision britannique du « Brexit » et souligné la nécessité de relancer l'intégration européenne.

En ce qui concerne la négociation à venir entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, les parties française et italienne convergent sur les orientations suivantes :

- l'urgence de décisions, avec notamment la mise en application rapide de l'art. 50 du Traité de l'UE, car une incertitude prolongée serait extrêmement pénalisante pour l'activité économique et financière,
- l'aboutissement à un accord clair, sans ambiguïté d'interprétation, qui respecte l'intégrité du marché intérieur,
- l'application du régime de pays tiers pour le Royaume-Uni, comme pour les autres partenaires économiques de l'UE, avec en conséquence la perte du passeport européen pour les entreprises situées au Royaume-Uni,
- l'assurance d'un « level playing field », en matière de réglementation prudentielle et de supervision par les agences européennes, avec une réciprocité en matière d'exercice des activités financières.

Le Président de la délégation française, Bernard SPITZ, Président de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), et le Président de la délégation italienne, Luigi ABETE, Président de la Fédération italienne de la banque, de l'assurance et de la finance (FeBAF), ont souligné l'importance d'un dialogue franco-italien renforcé sur les services financiers dans les mois à venir et la nécessité d'une démarche de consolidation de l'Europe financière, en particulier d'une intégration plus poussée au sein de la Zone Euro.

Les parties française et italienne ont ainsi fixé les priorités suivantes :

- renforcer l'autonomie de l'industrie financière européenne ; une des conditions est le retour de la compensation (clearing) des transactions en euro sur le territoire de l'UE, de même que la relocalisation de l'Autorité Bancaire Européenne (EBA) ;
- renforcer l'attractivité des places financières d'Europe continentale, afin d'assurer l'indépendance financière de l'économie européenne, au travers de la maîtrise des infrastructures de marché et de compensation, de l'accueil des entreprises financières non européennes sur le territoire de l'UE, et la facilitation de l'emploi dans le secteur financier,
- accélérer l'Union des Marchés de Capitaux, avec le renforcement des outils permettant de mieux mobiliser l'épargne au service du financement de l'investissement de long terme, le développement de mécanismes de financement de marché propres à assurer la croissance des entreprises, particulièrement des PME et des ETI, et la relance d'une titrisation aux règles véritablement praticables,
- achever l'Union bancaire mise en place autour de la Banque Centrale Européenne,
- freiner la surréglementation et appliquer strictement le principe de « better regulation », en commençant toutefois à réfléchir à une réglementation du « shadow banking »,
- finaliser, pour la banque et l'assurance, une réglementation prudentielle en ligne avec les recommandations du B20, permettant aux acteurs financiers de poursuivre pleinement leur rôle de soutien de la croissance et de l'emploi, notamment des jeunes, en Europe. A cet égard, il est essentiel que les travaux en cours du Comité de Bâle ne conduisent pas à une augmentation des exigences en fonds propres pour les banques européennes, et que les révisions de Solvabilité II pour une meilleure calibration facilitent le financement de l'économie.

Des propositions conjointes sur ces sujets seront portées à l'attention de la Commission européenne.

**Contact presse :** Arnaud de BRESSON  
Paris EUROPLACE  
Tel : +33 1 70 98 06 30  
e-mail : [bresson@paris-europlace.com](mailto:bresson@paris-europlace.com)

Gianfrancesco RIZZUTI  
Fédération Banque Assurance Finance - FEBAF  
Tél : +39 3 46 23 27 175  
e-mail : [g.rizzuti@febaf.it](mailto:g.rizzuti@febaf.it)